

20 novembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mercredi le 20 novembre 2024 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :

Christine Morin Sylvain Denis
Réal Champagne Alain Prévost
Serge Sayeur

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard
Autre présence: Susie Trudel, directrice
Absence: Sylvain Plante

N.B. Le conseil s'est réuni en caucus privée de 18 h à 18 h 40

Informations :

M. Marc Girard souhaite la bienvenue à tous.

2024-11-093

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 40 et adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;
Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :

Période de questions de l'assistance
Aucune question de l'assistance

Informations :

Demande verbale : permis émis
-Paul Pelchat, Baie McAdam, installation septique

2024-11-094

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2024
Il est proposé par Serge Sayeur
Et résolu unanimement
D'accepter le procès-verbal tel que présenté

2024-11-095

Approbation des dépenses municipales
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
D'accepter les dépenses municipales pour le mois d'octobre 2024 au montant de
28 220.99\$

2024-11-096

Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

Il est proposé par Christine Morin

Et résolu unanimement

De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 97 214.68\$ pour la période du 1^{er} au 20 novembre 2024.

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 26 novembre 2024

Susie Trudel, directrice générale

N.B. Un montant de 20700\$ reçu en subvention servira à payer une partie des comptes pour les travaux d'asphalte et de ponceau.

2024-11-097

Suivi du dossier : offre d'achat d'un terrain municipal

Considérant que nous avons reçu une offre d'achat pour un terrain municipal;

Considérant que le conseil ne veut pas créer de précédent en vendant une partie de terrain municipal et que cette vente pourrait éventuellement entraver 2 terrains si ceux-ci étaient vendus;

Considérant qu'il y a 2 conteneurs d'installés illégalement sur ce terrain

Il est proposé par Serge Sayer

Et résolu unanimement

Que le conseil est d'accord pour envoyer une lettre au propriétaire lui disant que le conseil serait prêt à louer une petite partie dudit terrain.

Que le propriétaire s'il veut louer une partie dudit terrain, devra se conformer à notre réglementation municipale en lien avec les conteneurs.

Que si le propriétaire n'est pas d'accord avec cette proposition, il devra nettoyer les lieux.

Que si le propriétaire est d'accord, nous pourrions procéder à une entente qui devra être entérinée par la MRC.

Informations :

Suivi de dossier : inspecteur municipal adjoint

Suite à la résolution no 2024-10-088 dans laquelle le conseil était d'accord pour engager M. Michel Demers comme inspecteur adjoint, celui-ci a informé la directrice qu'il avait changé d'avis.

2024-11-098

DEMANDE D'ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN URBANISME

CONSIDÉRANT que le Comité municipal de Laniel souhaite bénéficier des services offerts dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les modalités de cette entente permettent de mieux répondre aux besoins de la municipalité en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le Comité municipal de Laniel souhaite intégrer cette entente à compter du 1^{er} janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Serge Sayeur
et résolu unanimement

QUE le Comité municipal de Laniel demande à adhérer à l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme selon les modalités définies à la dites entente

QUE cette adhésion prenne effet à compter du 1er janvier 2025, sous réserve des autorisations nécessaires de la part des municipalités participantes.

QUE le président et la directrice générale-greffière-trésorière soient autorisées à signer ladite entente.

QUE pour l'année 2025, le conseil est d'accord pour réserver 60 heures pour ce service.

QUE Susie Trudel qui est également inspecteur municipal continuera à émettre certains permis au bureau municipal.

2024-11-099

Considérant que depuis la dernière réunion du 30 octobre 2024 dans laquelle le budget 2025 a été accepté (résolution no 2024-10-086), il y a quelques modifications à apporter;

Considérant que l'ajustement au budget 2025 doit être remis à la MRC avant le 22 novembre 2024;

Il est proposé par M. Serge Sayeur

Et résolu à la majorité

Mme Christine Morin vote contre la résolution et enregistre sa dissidence.

M. Réal Champagne vote contre la résolution et enregistre sa dissidence.

Que le conseil est d'accord pour ajouter une dépense de 4075\$ au budget 2025 pour adhérer à une entente en urbanisme gérée par la MRC et incluant 15 municipalités, ce qui nous permettra suite à la démission de notre inspecteur adjoint, d'avoir une ressource qui pourra émettre certains permis, vérification des règlements de nuisance, dégradation du paysage, bande riveraine, environnement, inspections diverses.

Que le conseil est d'accord pour ajouter une dépense de 2000\$ au budget 2025 pour le ramassage des gros conteneurs au Relai Écocentre de Laniel et Baie Dorval. La facture de 2024 étant de 1876\$.

Que le conseil est d'accord pour prendre un montant de 34 000\$ dans notre surplus de droit de mutation, pour amener le taux pour les taxes 2025 à 0.625

2024-11-100

Pelle réversible

Considérant qu'une pelle réversible (pour le tracteur) pour l'entretien des chemins et stationnements serait plus efficace durant la période hivernale que la pelle actuelle;

Considérant que nous avons reçu 2 soumissions;

Il est proposé par Alain Prévost

Et résolu unanimement

D'accepter la soumission d'Agrimax pour l'achat de la pelle réversible et accepte leur offre pour le rachat de l'autre pelle.

Que le conseil est d'accord pour payer un montant total incluant les taxes de 1748.04\$.

2024-11-101

ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE PAR LE TNO LANIEL

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, sanctionnée le 1^{er} juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe 1 de la Charte de la langue française (chapitre C-11);

CONSIDÉRANT QUE pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, le TNO Laniel doit se doter d'une directive, précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Prévost
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AOPTEUR la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par le TNO Laniel.

Informations :

Discussion sur les résultats des analyses d'eau du lac Kipawa effectuées le 22 octobre 2024.

Transmettre l'information aux associations.

Informations :

Suivi de dossier : Règlement sur la régie interne des conseils municipaux
Lors de notre réunion du 30 octobre dernier, dans la résolution 2024-10-083, nous demandions à la MRC de bien vouloir faire passer ce règlement. Suite à de l'information reçue du greffier de la MRC, il n'est pas nécessaire de faire passer un règlement. La résolution du Comité Municipal est suffisante. Ce règlement est donc en vigueur depuis le 30 octobre 2024.

Informations :

Suivi de dossier : miroirs de sécurité

Nous avons fait une demande au ministère des Transports le 19 juin dernier pour une demande d'installation de miroirs de sécurité aux 2 entrées de la descente de la route 101 menant au quai municipal.

En date du 7 novembre 2024, nous avons reçu une réponse de leur part.

À la suite de l'analyse de notre demande, le Ministère considère que l'utilisation de cet équipement n'est pas sécuritaire et perd de son efficacité pour diverses raisons.

Donc, le Ministère n'installera pas de miroirs de sécurité.

2024-11-102

Souper de Noël des élus et des employés

Il est proposé par Alain Prévost

Et résolu unanimement

Que le conseil est d'accord pour engager Christine Morin pour préparer un souper de Noël à la salle municipale.

Que le conseil est d'accord pour faire ce souper de Noël à la suite de la prochaine réunion municipale du 18 décembre prochain.

Informations :

Lecture d'une lettre d'un citoyen et d'une citoyenne qui habitent sur le chemin du ski à Laniel. Leur problématique est que leur voisin possède un gros poêle à bois extérieur dans lequel le propriétaire chauffe du bois vert, des déchets domestiques, huile à moteur usagé, ce qui occasionne de la boucane brune et forte odeur d'huile brûlé qui se rend sur leur propriété.

Informations :

Lecture d'une lettre d'une patrouilleure de la Sûreté du Québec qui est maintenant la « marraine » pour Laniel. Elle entrera en contact avec nous aux 2 mois pour vérifier s'il y a une problématique avec la sécurité publique. Elle nous informe dans sa lettre que si un citoyen désire faire une plainte pour un évènement en cours, le citoyen n'a qu'à faire le 310-4141. Il va sans dire que pour les urgences nous devons toujours composer le 911.

Informations :

Marc nous informe qu'il a eu une discussion avec Jean-François Baril de la Sûreté du Québec concernant les interventions qu'il y a eu à Laniel cet été. Discussion également sur les patrouilles aquatiques qui se font rare car il y a très peu d'agent qui ont la formation obligatoire pour aller sur l'eau.

2024-11-103

Considérant que nous avons eu confirmation d'une aide financière de 10 000\$ pour le Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration, dossier no YQD79622 -85905 (8) – 20240417 – 023

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

Que le Comité Municipal de Laniel confirme que les travaux d'amélioration sur le chemin de la Baie McAdam ont été effectués pour un montant de 16 777.49\$

Informations :

Suite à une demande d'aide financière à Loisirs Sports Abitibi-Témiscamingue, nous avons reçu confirmation d'un montant de 2200\$ pour l'amélioration de nos pistes de ski de fond et de raquettes.

Informations :

Le service d'évaluation de la MRC nous propose de venir rencontrer le conseil afin de présenter le nouveau rôle d'évaluation et ses principaux faits saillants.
Le conseil est d'accord. Vérifier les disponibilités pour notre réunion du mois de janvier 2025.

2024-11-104

Vœux des fêtes

Il est proposé par Serge Sayeur

Et résolu unanimement

D'accepter l'offre de CKVM pour les vœux des fêtes pour un montant de 290\$ plus les taxes. Ce forfait comprend 25 messages de 20 secondes diffusés entre le 16 décembre 2024 et le 3 janvier 2025.

2024-11-105

Dossier piscine au Témiscamingue : Complexe des Eaux Profondes

Attendu que les promoteurs du projet intitulé « Complexe des Eaux Profondes » pour la construction d'une piscine au Témiscamingue se sont vu refuser le financement public faute d'avoir obtenu l'appui de l'ensemble des municipalités du Témiscamingue pour le développement de leur projet;

En conséquence :

Il est proposé par Christine Morin

Et résolu unanimement

Que le TNO Laniel réitère son intérêt et son appui au projet intitulé « Complexe des Eaux Profondes » pour la construction d'une piscine au Témiscamingue;

Que la présente résolution soit transmise à la MRCT ainsi qu'une copie à toutes les municipalités du Témiscamingue.

Informations :

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts nous a consulté sur une demande d'utilisation des terres publiques pour une activité de restauration dans une érablière située sur le territoire de Laniel.

Nous avons émis un avis favorable avec commentaires concernant les installations septiques.

Informations :

La directrice rappelle aux conseillers qu'il y aura une formation sur les rôles et responsabilités des élus, vendredi le 22 novembre à 9 h au bureau municipal.

Informations :

Nous avons reçu une demande d'une personne pour mettre un bateau maison de 16 pieds X 57 pieds sur notre stationnement pendant la saison hivernale.

Le conseil refuse car manque d'espace.

2024-11-106

Emprunt à la MRC

Il est proposé par Réal Champagne

Et résolu unanimement

De vérifier avec le greffier de la MRC pour conclure une entente de 6 ans pour l'emprunt de 121 000\$ (dépenses d'avocat) avec contrat ouvert.

Informations :

Discussion sur les matières résiduelles

Informations :

Période de questions de l'assistance :

Aucune question de l'assistance

Informations :

Prochaine réunion : mercredi le 18 décembre 2024 à 17 hrs

2024-11-107

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Serge Sayeur

et résolu unanimement

De lever l'assemblée, il est 20 h 45

Marc Girard, président

Susie Trudel, dg